DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE DE POITIERS

Séance plénière du 13/02/2020

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	13/02/2020

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU_20200213_01	COMPTES-RENDUS	Compte rendu CFVU du 21/01/2020	UNIVERSITE	validation du compte-rendu de la CFVU du 021/01/2020	-	-	23	Pour à l'unanimité des présents	Le compte rendu est adopté.

A Poitiers le 13/02/2020

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL

Université de Poitiers

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 21/01/2020

Total des membres élus : 40
Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 27

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 21/01/2020	
AUPY	Lucas		1
BELLINI	Stéphane		1
BIOLLEY	Jean-Philippe		1
BON	Amandine		1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
CAMPANA	Kévin	Donne procuration à MULLER Mathieu	1
DUBASQUE	François	Donne procuration à SEGUIN François	1
FINDING	Susan		1
GAUTIER	Pierrick	Reçoit procuration de NEEDHAM Derrick	1
HELBERT	David	Donne procuration à MICHEL Julien	1
HERRAULT	Guillaume	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
LAVAL	Florence		1
LAVAL	Virginie	Reçoit procuration de NIBAUDEAU Delphine et BOUCARD Hélène	1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de HELBERT David et THIRIET Nathalie	1
MULLER	Mathieu	Reçoit procuration de CAMPANA Kévin	1
NEEDHAM	Derrick	Donne procuration à GAUTIER Pierrick	1
NIBAUDEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie		1
PERDRISOT	Rémy		1
QUINTARD	Sylvie	Reçoit procuration de ROYOUX Dominique	1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de HERRAULT Guillaume	1
ROYOUX	Dominique	Donne procuraiton à QUINTARD Sylvie	1
SEGUIN	François	Reçoit procuration de DUBASQUE François et VIGIER Fabrice	1
THIRIET	Nathalie	Donne procuration à MICHEL Julien	1
VIGIER	Fabrice	Donne procuration à SEGUIN François	1
YEU	Anna Kim-Anth		1
Total général			27

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 7 novembre 2019
2. Approbation du compte-rendu de la CFVU du 13 janvier 2020
3. Le quart-d'heure Etudiants
4. Informations Générales
5. Les actualités ELANS
6. Pour information : processus électoral du renouvellement des instances à l'UP
7. Pour information : Retour sur les discussions avec le HCERES :
   a. Processus d'évaluation par le Hcéres du premier cycle des universités Vague B
   b. Processus d'évaluation par le Hcéres du second cycle des universités Vague B
8. Pour délibération de la CFVU : Congés pour projet pédagogique : désignation des rapporteurs
9. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : L'arrêté relatif aux capacités d'accueil et aux modalités de recrutement en Master 1 : année universitaire 2020-2021 [reporté à la CFVU du 13 février 2020]
10. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : L'arrêté relatif aux capacités d'accueil et aux modalités de recrutement en Master 2 : année universitaire 2020-2021 [reporté à la CFVU du 13 février 2020]
11. Pour délibération de la CFVU : Désignation du représentant étudiant commission FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)
12. Pour avis de la CFVU avant avis du CT et avant délibération du CA du 31 janvier 2020 : Calendrier pédagogique 2020-2021
13. Pour délibération de la CFVU : Conseils de perfectionnement : Indicateurs et documents de synthèse
14. Pour information : Analyse de la PACES Angoulême : 2017-218 et 2018-2019
15. Pour information : MCCC Orthophonie 2019-2020 : rectification d'erreurs matérielles
16. Questions diverses

CR CFVU 21/01/2020 valide CFVU 13/02/2020

La séance commence à 09H10

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

Virginie Laval énumère les 10 procurations reçues. Elle précise qu'avec 27 élus présents ou représentés, dont la représentante de Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 7 novembre 2019 **(annexe 1.1)**

Compte rendu CFVU du 07/11/2019 **POUR : Unanimité des présents** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

2) Approbation du compte rendu de la CFVU du du 13 janvier 2020 (annexe 1.2)

Compte rendu CFVU du 13/01/2020

POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

3) Le quart-d'heure Etudiants

Mattieu MANCEAU intervient pour signaler que lors d'une AG en SHA le 27 novembre une étudiante a été prise à partie pour ses idées politiques, et a été bousculée. Il insiste sur le fait que l'université doit demeurer un lieu de débat, sûr pour les étudiants et les personnels.

4) Informations générales

Recrutement du Directeur de l'INSPE

- Comité d'audition mixte : Rectorat et UP et Nomination pour un mandat de 5 ans par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

FSDIE, partie Remboursement des Droits Universitaires

- Pour l'année 2019/2020, la somme allouée est de 25 000,00 euros (+ 7 000,00 euros par rapport à l'année 2018/2019 compte tenu de l'abondement complémentaire suite à la commission CVEC du 17 octobre dernier et au regard des sommes engagées pour les aides sociales en 2019).
- 67 dossiers de demande de RDU pour l'année 2019/2020 ont été déposés.
- Suite à la commission FSDIE partie RDU du 19/11/2019, la somme engagée est de 14 785,00 euros. Il reste donc 10 125,00 euros.
- Une seconde commission aura donc lieu en février 2020

Certification en langues

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU de leur faire un retour sur les discussions du réseau des VPs CFVU avec Amaury, Chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante (DGESIP)

La certification en anglais s'impose à nous par la loi. Elle est en lien avec le plan sur le commerce extérieur du premier ministre.
Cette certification doit être reconnue internationalement. Un appel d'offre est en cours pour déterminer le prestataire qui sera directement rémunéré par le ministère.
Le projet de loi de finance 2020 prévoit une enveloppe de 3M€. Le ministère vise 40 000 étudiants au départ, pour atteindre 480 000 étudiants au terme du déploiement. Les formations retenues sont : BTS, DUT et LP autour du commerce international et Licence LEA.

Quid du CLES ?
Quid des autres langues ?

Intervention de Jean Philippe BIOLLEY qui souligne que le déploiement du CLES a un coût très important qui est un frein à son développement.

CR CFVU 21/01/2020 valide CFVU 13/02/2020

Dérogation Masters

L'université de Poitiers a fait remonter aux services du ministère avant le 20 décembre 2019 la liste des mentions faisant l'objet d'une demande de maintien du régime dérogatoire de recrutement à l'entrée en seconde année de master.

Il nous a été rappelé :

- Qu'à la rentrée 2020, ces mentions ne pourront concerner que le secteur du droit ;
- Que le régime dérogatoire ne s'appliquera plus au-delà de l'année universitaire 2020-2021

Nous avons fait remonter au Ministère la liste suivante pour les masters de Droit :

- DROIT DES AFFAIRES
- DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- DROIT DU PATRIMOINE
- DROIT INTERNATIONAL ET EUROPEEN
- DROIT NOTARIAL
- DROIT PUBLIC DES AFFAIRES
- DROIT DES ASSURANCES (pour la dernière année, car ce master devient sélectif en M1)

Et nous avons toutefois maintenu la demande de dérogation pour le master Mention Management et Administration des Entreprises (IAE) (pas de M1)

Réforme de la PACES

Le modèle proposé par l'université de Poitiers a été repéré favorablement au niveau national et est considéré comme le modèle le plus original au niveau national. Suite à plusieurs échanges, le Ministère a décidé d'attribuer des moyens, pour une part à titre pérenne et pour une autre part à titre non pérenne, permettant de lancer les opérations :

Au titre des moyens pérennes :

- 7 Maitres de Conférences
  Ventilation prévue : 3 en SFA, 1 en Médecine-Pharmacie, 1 en Droit, 1 en Sciences Eco, 1 en L&L)
- 3 enseignants en langues pour l'enseignement de l'anglais en santé (affectés à la MDL)
- 1 coordinateur catégorie A (affecté en Médecine-Pharmacie)
- 1 assistant administratif catégorie B (affecté en Médecine-Pharmacie)
- 1 ingénieur pédagogique dédiée à la mise en place de la réforme (affecté au CRIIP)
- 1 ingénieur orientation dédié à la mise en place de la réforme (affecté au SAFIRE)
- un volant d'heures complémentaires et de crédits de fonctionnement, dont la distribution est à déterminer

Au titre des moyens non pérennes :

- 8 ATER
  Ventilation prévue : 3 en SFA, 2 en FSS, 1 en L&L, 1 en Sciences éco, 1 en Droit
- 1 ingénieur pédagogique (affecté au CRIIP)
- Un volant d'heures complémentaires, dont la distribution est à déterminer

Nous avons là l'opportunité de mettre en œuvre une réforme des études de santé selon un modèle que nous pensons vertueux pour les étudiants et que nous savons dorénavant identifier positivement et soutenu par le Ministère.

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Une réunion de lancement va être programmé très prochainement

Réforme de la licence professionnelle
Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle
Les dispositions de l'arrêté sont applicables au plus tard à la rentrée universitaire 2021.
Afin d'assurer la meilleure transition entre le dispositif existant et l'offre de licences professionnelles prévue par le présent arrêté, le ministère en charge de l'enseignement supérieur peut prévoir l'organisation d'une phase de déploiement articulée à la politique contractuelle

Les grandes lignes de l'arrêté

Vocation d'insertion professionnelle : La licence professionnelle poursuit un objectif d'insertion professionnelle. Compte tenu de cet objectif, la poursuite d'études en master n'est pas de droit.

ECTS : La licence professionnelle sanctionne un niveau correspondant à 180 crédits européens. Ces crédits correspondent à l'acquisition d'un nombre de crédits compris entre 60 et 180.

Bachelor : Les établissements peuvent mettre en place des LP dans l'ensemble des composantes dispensant des formations de premier cycle. Au sein des IUT, la licence professionnelle prend le nom d'usage de «bachelor universitaire de technologie».

Stages et projets tutorés : représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle de l'étudiant et impliquent l'élaboration d'un mémoire qui donne lieu à une soutenance orale.

Equipe pédagogique : Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle.

Les passerelles : les universités doivent prévoir des dispositifs pédagogiques permettant l'accueil des des étudiants engagés dans une formation de licence professionnelle et souhaitant rejoindre une autre formation en cours de cursus; des étudiants engagés dans les formations de licence régies par l'arrêté du 30 juillet 2018 et souhaitant rejoindre une formation de licence professionnelle et des étudiants titulaires d'un BTS, d'un BTSA ou d'un diplôme de niveau 5 enregistré au répertoire national des certifications professionnelles.

Cas particulier des BUT
L'année de mise en place de la licence professionnelle portant le nom d'usage bachelor universitaire de technologie, les programmes pédagogiques nationaux du diplôme universitaire de technologie seront applicables en deuxième année de diplôme universitaire de technologie.
Les universités délivrent au niveau intermédiaire le diplôme universitaire de technologie qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens

Intitulé : Le BUT est défini par des spécialités qui tiennent lieu de mention. Celles-ci correspondent aux spécialités du DUT.

Programme : Pour deux tiers du volume global des heures, le bachelor universitaire de technologie s'appuie sur un programme national fixé après avis de la commission consultative nationale des IUT.

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Pour un tiers du volume horaire global des heures, le bachelor universitaire de technologie s'appuie sur des adaptations locales de la formation, définies par la commission de la formation et de la vie universitaire, sur proposition du conseil de l'IUT.
Les programmes du bachelor universitaire de technologie permettent l'accueil en première année d'au moins 50 % de bacheliers technologiques appréciés sur l'ensemble des spécialités portées par l'IUT, la réussite de tous les étudiants, l'effectivité des passerelles mises en place au sein de l'ensemble des formations de premier cycle, universitaires ou extra-universitaires.

Activités dirigées : elles correspondent à un total de 600 heures de projets tutorés et de 22 à 26 semaines de stages et s'ajoutent aux activités encadrées définies comme les enseignements en présentiel ou organisés selon des modalités équivalentes

Volume horaire : Le bachelor universitaire de technologie comprend des activités de formation correspondant pour l'étudiant à l'équivalent de 2 000 heures d'enseignement encadré pour les spécialités du secteur d'activités « production », et de 1 800 heures d'enseignement encadré pour les spécialités du secteur d'activités « services ».

Virginie LAVAL répond à Jean Philippe BIOLLEY sur les crédits ECTS associés : les ECTS associés qui vont de 60 à 180 permettent une souplesse d'organisation : les licences pro peuvent s'organiser sur un deux, ou trois ans.

Virginie LAVAL lit la partie de l'arrêté qui concerne la date de mise en œuvre et qui prévoit une souplesse : mise en œuvre à la rentrée 2021 ou mise en œuvre selon les dates de contrat (accréditation) des établissements. Ce point fera l'objet d discussion avec les IUT

CR CFVU 21/01/2020 valide CFVU 13/02/2020

5) ***Les actualités ELANS***

Agnès Guitet prend la parole et présente les actualités d'ELANS.

Les recrutements réalisés :

Deux IGE TICE :

- Elodie CHIARANI qui est positionnée sur les problématiques APC/ Portefolios/Badges; prise de fonctions le 26 novembre.
- Justine BOURDIN qui est positionnée sur la création de modules hybrides pour les enseignements ; prise de fonction le 2 décembre prochain.

Elles sont rattachées à I-MEDIAS et travailleront en collaboration avec les ingénieurs du CRIIP et les responsables de workpackages du projet ELANS.

Un IGE chargé-e du contrôle de gestion, études et évaluation :

- Morgane LAMERAND, prise de fonction le 1er décembre, rattachement à l'OREVE du pôle FRE.

IGE conseiller d'orientation :

- Le recrutement a été infructueux. Proposition de recrutement pour le 1er février afin de laisser plus de temps pour les candidatures.

Work-package Accompagnement renforcé

- Parcours rebond : journée de co-construction le 12 décembre au DEFFEND

Work-package Compétences transversales :

- Réunion sur le PPPE a eu lieu le jeudi 21 novembre avec des représentants des UFR et le SAFIRE sur la mise en place des PPPE dans les composantes
- Réunion sur les MTU a eu lieu le jeudi 28 novembre 2019 sur le même principe que celle organisée sur les PPPE.

Workpackage Approche par compétences et diversification des pratiques pédagogiques

- La journée sur du 21 novembre « Quels enjeux pour les formations de demain ? » permet de continuer l'avancée du travail déjà engagé mais aussi de fournir des pistes de construction aux équipes non engagées.

6) *Pour information : processus électoral du renouvellement des instances à l'UP* (Annexe 6.1)

Nirmal NIVERT, directeur des affaires juridiques (DAJ), présente le processus électola de renouvellement des instances à l'université de Poitiers. Ce processus concerne le CA, la Commission Recherche (CR) et la CFVU. Tous les services de l'université sont mobilisés sur la préparation de ces élections, pour leur bon déroulement. La préparation commence bien en amont, pour des questions de logistique (plus de 260 urnes nécessaires, impression de 130 000 bulletins) et de sécurité juridique (qui vote, dans quel secteur, à quelle instance ?).
Nirmal Nivert présente donc les modalités de ces élections, ainsi que le calendrier afférent.

Il insiste sur la nouveauté qui concerne les procurations : aucune procuration ne sera admise dans les bureaux de vote le jour même du vote. Une procédure simple est mise en œuvre dans les services administratifs des composantes pour demander préalablement une procuration.

Julien MICHEL réagit à la dénomination « carte professionnelle », car pour lui la carte Izly ne comporta pas la Marianne et n'est pas une carte professionnelle à son sens. Il est précisé que pour voter il faut une pièce d'identité : carte d'identité, passeport, carte Izly.

Pierrick GAUTHIER intervient pour regretter la décision du ministère de ne pas comptabiliser parmi les électeurs les étudiants IFSI.

7) *Pour information : Retour sur les discussions avec le HCERES :*

Le président de l'université a adressé le 21 novembre 2019, un courrier à tous les personnels de l'université pour leur faire part du compromis acceptable obtenu lors de la discussion avec le HCERES.

L'offre de formation de l'université de Poitiers sera évaluée à deux niveaux :

- Une évaluation spécifique pour le premier cycle universitaire qui inclut les Licences Professionnelles, les Licences Générales et les Formations générales en sciences médicales, pharmaceutiques, et maïeutiques

CR CFVU 21/01/2020 valide CFVU 13/02/2020

- Une évaluation par champ pour le deuxième cycle universitaire qui inclut les Master, les Formations approfondies en sciences médicales, pharmaceutiques et du diplôme d'Etat de sage-femme, et le Certificat de Capacité en Orthophonie

a. *Processus d'évaluation par le Hcéres du premier cycle des universités Vague B*

Le Hcéres portera son regard sur la politique et les actions de l'établissement et non pas sur l'évaluation de chaque formation.

L'évaluation interne individuelle de chaque formation est laissée à l'initiative de l'établissement : le Hcéres ne demande à ce niveau qu'une description des actions d'autoévaluation et une présentation très condensée des résultats de l'autoévaluation des formations.

Ce nouveau processus d'évaluation doit donner lieu à la production :

- D'un dossier d'autoévaluation
- De fiches intitulées « Synthèse de l'autoévaluation d'une formation universitaire de premier cycle conduisant au grade de licence », une pour chacune des formations du premier cycle conférant le grade de licence à ses diplômés.

Un comité d'experts est en charge de cette évaluation externe du premier cycle de l'université.

- Le comité dispose du dossier et des fiches résultats de l'autoévaluation.
- Le comité se déplace dans l'université lors d'une visite (environ trois jours) au cours de laquelle :
  - Il rencontre les différents acteurs institutionnels et opérationnels du premier cycle
  - Il auditionne différentes formations (et pas toutes) caractéristiques du premier cycle de cet établissement.

A la suite de la visite le comité d'experts rédige un rapport d'évaluation sur le premier cycle de l'établissement.

- La liste des formations auditionnées est déterminée conjointement et collégialement par l'université et par le comité d'experts, en fonction des attentes des uns et des autres.
- Les formations auditionnées ne sont pas des formations évaluées alors que les autres ne le seraient pas ; les auditions servent essentiellement à approfondir une analyse globale par des exemples concrets allant dans le sens (ou pas) de la politique de l'établissement.
- Le comité d'experts peut demander l'évaluation en profondeur de quelques formations jugées problématiques. Ces formations fourniront alors un dossier d'autoévaluation complet qui sera analysé au Hcéres, qui en retour établira un rapport d'évaluation

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Le dossier d'autoévaluation

Les objectifs

- Evaluer la maîtrise par l'établissement de la mise en place d'un premier cycle aligné sur les objectifs de qualité énoncés, qui intègrent les politiques publiques de l'enseignement supérieur.

- Sur chacun des items, le dossier pourra faire apparaitre le degré de maturité (sur une échelle de 1 à 5) pour la mise en place du dispositif correspondant.

Le contenu du dossier

- L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'Enseignement supérieur. (Dominique Royoux et Icabelle Dufront)
  - L'interaction avec l'enseignement secondaire, les CPGE et les STS
  - La communication / information sur l'offre de formation 1er cycle
  - La communication / information/accompagnement auprès des familles, des lycéens et des publics pour éclairer les choix d'orientation
  - Les dispositifs pour l'orientation des candidats dans et hors Parcoursup

- La stratégie et le cadrage de l'offre de formation (Virginie Laval)
  - Les conditions de l'individualisation des parcours
  - Les études en santé : l'organisation des enseignements dans le premier cycle
  - Les études en santé : l'organisation d'un portail santé, y compris paramédical
  - Le continuum Licence / Master et Licence / MEEF
  - Le cadrage des blocs de connaissances et compétences
  - L'apport de la recherche
  - Le lien avec un projet NCU éventuel
  - La stratégie d'internationalisation de l'offre de formation
  - La stratégie d'ouverture de l'offre de formation sur l'environnement socio-professionnel

- L'accompagnement des étudiants vers la réussite (Virginie)
  - Les parcours de réussite, parcours accompagnés, etc.
  - La politique d'accueil des étudiants admis sous conditions (dits « Oui, Si »)
  - La politique d'accueil des publics spécifiques
  - La politique d'accueil des publics de la FTLV
  - La mise en place des directeurs d'études
  - Le contrat pédagogique de réussite
  - Les dispositifs d'accompagnement au projet personnel et professionnel (Virginie)
  - Le supplément au diplôme
  - Les parcours adaptés à différents profils d'apprenants
  - La Formation professionnelle et les certifications
  - L'alternance, l'apprentissage et le contrat de professionnalisation
  - La validation des acquis de l'expérience
  - Les stages, les projets et la professionnalisation
  - La mobilité internationale des étudiants
  - La contribution de la vie étudiante à la réussite

- La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés (Christine)
  - Les indicateurs de réussite utilisés
  - L'observatoire de l'insertion professionnelle
  - Les enquêtes d'insertion professionnelle ou du devenir des diplômés

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

- Les outils fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs (Florent)
  - La formation des enseignants à l'approfondissement des compétences pédagogiques.
  - L'accompagnement des enseignants à la transformation pédagogique.
  - La mise en place de l'approche par compétences : référentiel compétences, portefolio, approche par projets, évaluation des compétences acquises, … Le nombre de formations engagées dans l'approche compétences.
  - Les salles d'apprentissage actif.

- L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation
  - Les dispositifs de contrôle qualité
  - Le processus de constitution de l'offre de formation
  - La démarche d'amélioration continue de l'offre de formation,
  - Le processus d'évaluation de la qualité de l'offre de formation
  - L'évaluation des enseignements par les étudiants
  - Les conseils de perfectionnement

Le contenu de la Fiche par Mention

- Carte d'identité de la formation
  - Etablissement :
  - Intitulé de la formation :
  - Type de formation :
  - Responsable(e) de la formation :
  - Durée de la formation :
  - Date de création de la formation :
  - Singularité de la formation

- Degré d'avancement des objectifs

Pour chacun des items des deux tableaux ci-dessous, la formation positionne de degré d'avancement de ses objectifs de qualité, sur une échelle de 1 à 5 (du moins satisfaisant au plus satisfaisant). Des éléments de preuve, comme indiqués dans le tableau, pourront être demandés à la formation si celle-ci est auditionnée par le comité d'experts du Hcéres. Le positionnement peut être brièvement commenté.

Première partie : La formation

Objectifs de qualité	1	2	3	4	5	Eléments de preuve pouvant être demandés à la formation
Expression des attendus et des modalités d'accès à la formation dans Parcoursup						Fiche d'informations sur la formation publiée dans Parcoursup
Mise en place d'actions d'information sur l'offre de formation						Description des actions, les publics cibles et les flux concernés
Réalité d'une équipe pédagogique diversifiée et adaptée aux objectifs						Composition de l'équipe pédagogique
Mise en place effective d'un conseil de perfectionnement						Composition du conseil et comptes rendus des réunions de l'année
Mise en place effective d'une évaluation des						Modalités d'évaluation et questionnaires

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

enseignements par les étudiants						utilisés
Capacité à mesurer la réussite des étudiants, en fonction des profils et des cursus suivis						Description des indicateurs utilisés
Capacité à connaître et analyser le devenir des diplômés						Modalités des enquêtes et analyse des résultats
Mise en place de dispositifs d'accompagnement des étudiants à la réussite, analyse de leur impact						Modalités des dispositifs et analyse des résultats
Capacité à accueillir des publics spécifiques						Dispositifs et d'aménagement et d'accompagnement concrètement mis en place
Mise en place d'une évaluation des connaissances et des compétences acquises, adaptée aux objectifs						Document MCCC communiqué aux étudiants
Mise en place d'un apprentissage de langues étrangères						Modalité et analyse des résultats en matière de certification
Mise en place d'échanges internationaux sortants et entrants						Description des échanges et analyses de mobilités
Mise en place d'un volet formation et certification professionnelles						Description du dispositif et analyses des résultats
Mise en place d'un volet alternance, apprentissage et contrat de professionnalisation						Description du dispositif et analyses des résultats
Capacité à mettre en œuvre la validation des acquis de l'expérience						Description du dispositif et analyses des résultats
Existence d'une stratégie FTLV						Description du dispositif et analyses des résultats
Autre						

Deuxième partie : La pédagogie

Objectifs de qualité	1	2	3	4	5	Eléments de preuve pouvant être demandés à la formation
Réalité d'une spécialisation progressive						Maquettes des parcours de la formation
Mise en place de parcours personnalisé associé à des contrats pédagogiques de réussite						Exemples de contrat pédagogique
Mise en place d'une approche par compétences						Référentiel de compétences de la formation et liens avec le UE
Mise en cohérence de la structure de la formation avec les fiches RNCP nationales des licences et licences pro						Description de la formation en blocs de compétences
Mise en place de périodes de mise en situation des étudiants (stages, projets, etc.)						Règlement des études définissant ces périodes et leurs évaluations
Mise en place de modalités pédagogiques diversifiées et actives						Présentation de ces dispositifs et analyses des résultats au sens réussite des étudiants
Utilisation du numérique dans la pédagogie						Description des actions/mesure des usages
Sensibilisation des étudiants aux enjeux du numérique et à son usage professionnel						Description du dispositif
Sensibilisation des étudiants à l'éthique et à l'intégrité scientifique						Description du dispositif
Réalité d'un adossement de la formation au monde de la recherche						Description des actions

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Mise en place d'actions de préprofessionnalisation et participation effective du monde socio-économique						Description des actions
Partenariats et relations au monde socio-économique pour la FTLV						Description des actions et de la stratégie
Formation à la pédagogie pour les enseignants et enseignants-chercheurs						Formations suivies
Autre						

- Indicateurs

Pour chacun des items, la formation indique une valeur moyenne caractérisant la formation. Les valeurs doivent être en cohérence avec les documents associés au positionnement des objectifs de qualité ci-dessus. Pour les valeurs demandées dans le deuxième tableau, on donnera les valeurs moyennes pour les deux dernières années. Les valeurs peuvent être brièvement commentées.

Indicateurs (à considérer pour le cycle)	Valeur	Commentaires
Pour un étudiant, % moyen d'heures dispensées par des enseignants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs		
Pour un étudiant, % moyen d'heures dispensées par des professionnels		
Pour un étudiant, % moyen d'heures dispensées par autres intervenants		
Pour un étudiant, le nombre moyen d'ECTS à acquérir à distance		
Pour un étudiant, le nombre moyen d'ECTS affectés aux stages et projets		
Pour un étudiant, le nombre moyen d'ECTS affectés à l'apprentissage des langues		
Pour un étudiant concerné, le nombre moyen d'ECTS affectés aux remises à niveau		
% moyen des étudiants participant à l'évaluation des enseignements		
% moyen des étudiants ayant atteint un niveau certifié du cadre européen commun de référence pour les langues		
% moyen des étudiants ayant suivi au moins un stage durant le cursus		
Nombre d'apprenants inscrits en formation continue		
Nombre d'apprenants alternants		
Nombre de dossiers de validation d'acquis de l'expérience ayant eu une suite favorable (VAE totale ou VAE partielle)		
Etudes en santé : nombre de parcours proposés pour l'accès en L.AS		
Etudes en santé : nombre de places offertes en parcours PASS		
Etudes en santé : nombre de places offertes en parcours L.AS		
Autre		

Indicateurs globaux pour le cycle	Année 2018-2019	Commentaires
Effectif total de la formation		
Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une passerelle entrante		
Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'une passerelle sortante		
Nombre de diplômés		
Durée moyenne en semestres d'obtention du diplôme		
Nombre de diplômés en poursuite d'études en sortie de cursus		
Nombre de diplômés en emploi en sortie de cursus (période d'enquête à préciser)		
Nombre de diplômés en recherche d'emploi en sortie de cursus sans poursuite dans l'enseignement supérieur (période d'enquête à préciser)		
Autre		

Indicateurs de première année du cycle	Année 2018-2019	Commentaires
Nombre de néo-bacheliers admis dans le cursus		
Dont nombre de néo-bacheliers admis sous condition (dispositif « Oui, si »)		

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Nombre d'étudiants ayant bénéficié d'un accompagnement spécifique		
Indicateurs de présence des néo-bacheliers :		
Nombre d'étudiants étant absents ou ayant des notes égales à 0 dans toutes ses UE		
Nombre d'étudiants ayant au moins une note supérieure à 0		
Nombre d'étudiants ayant des notes supérieures à 0 dans toutes ses UE		
Indicateurs de réussite pour les néo-bacheliers :		
Nombre d'étudiants validant une seule UE		
Nombre d'étudiants validant au la moitié des UE auxquelles il est inscrit		
Nombre d'étudiants validant toutes les UE auxquelles il est inscrit		
Autre		

- Attestation de données certifiées
  - Signature de l'autorité responsable certifiant les données de ce document

b. *Processus d'évaluation par le Hcéres du second cycle des universités Vague B*

Le processus d'évaluation doit donner lieu à la production

- D'un dossier d'autoévaluation par champ de formation
  - Sciences juridiques, économiques et de gestion ;
  - Sciences humaines, lettres, langues et arts ;
  - Sciences de la vie, du sport et de la santé ;
  - Sciences et Technologies ;
  - Sciences de la Formation et de l'Education.
- De fiches intitulées « Synthèse de l'autoévaluation d'une formation universitaire de second cycle conduisant au grade de master », une pour chacune des formations

Le contenu de la Fiche par Mention

- Carte d'identité de la formation
  - Etablissement :
  - Intitulé de la formation :
  - Domaine :
  - Champ de formation
  - Type de formation :
  - Responsable(e) de la formation :
  - Durée de la formation :
  - Date de création de la formation :
  - Numéro d'accréditation :
  - Numéro d'accréditation :

- Présentation de la formation, de l'équipe pédagogique et des partenariats

Présentation de la formation	Etat des lieux	Points forts / Points faibles

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Intitulés des parcours de formation :		
Evolution de la structure de la formation en cours d'accréditation		
Organisation de la formation :		
Modalités d'enseignement :		
Volume horaire de la formation :		
Lieu de formation		
Liens avec la recherche		
Liens avec le monde socio-économique :		
Effectifs observés		

Présentation de l'équipe pédagogique	**Etat des lieux**	**Points forts / Points faibles**
Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation		
Apport des représentants du monde socio-professionnel participant à la formation		
Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien		

Partenariats	**Etat des lieux**	**Points forts / Points faibles**
Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public		
Internationalisation des formations		
Conventionnement avec une institution privée française		

- Degré d'avancement des objectifs

Pour chacun des items des deux tableaux ci-dessous, la formation positionne de degré d'avancement de ses objectifs de qualité, sur une échelle de 1 à 5 (du moins satisfaisant au plus satisfaisant). Des éléments de preuve, comme indiqués dans le tableau, pourront être demandés à la formation si celle-ci est auditionnée par le comité d'experts du Hcéres. Le positionnement peut être brièvement commenté.

Première partie : La formation

Première Partie : La Formation Objectifs de qualité	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Eléments de preuve pouvant être demandés à la formation**	**Commentaires**
Expression des modalités d'accès à la formation dans le portail national Trouver mon master						Fiche d'informations sur la formation publiée sur le site de l'UP	
Expression des objectifs, du contenu et des modalités de recrutement sur le site de l'établissement (AMETYS)						Fiche d'informations sur la formation publiée sur le site de l'UP	
Attractivité de la formation						Description des indicateurs utilisés	

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/202

Réalité d'une équipe pédagogique diversifiée et adaptée aux objectifs						Composition de l'équipe pédagogique	
Mise en place effective d'un conseil de perfectionnement						Composition du conseil et comptes rendus des réunions de l'année	
Mise en place effective d'une évaluation des enseignements par les étudiants						Modalités d'évaluation et questionnaires utilisés	
Capacité à mesurer la réussite des étudiants						Description des indicateurs utilisés	
Capacité à connaître et analyser le devenir des diplômés						Modalités des enquêtes et analyse des résultats	
Mise en place d'une évaluation des connaissances et des compétences acquises, adaptée aux objectifs						Document MCCC communiqué aux étudiants	
Mise en place d'un apprentissage de langues étrangères						Modalité et analyse des résultats en matière de certification	
Mise en place d'échanges internationaux sortants et entrants						Description des échanges et analyses de mobilités	
Mise en place d'un volet FTLV							
Reprise d'étude, formation continu						Description du dispositif et analyses des résultats	
Validation des acquis de l'expérience						Description du dispositif et analyses des résultats	
Alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation)						Description du dispositif et analyses des résultats	

Deuxième partie : La pédagogie

Deuxième partie : La pédagogie Objectifs de qualité	1	2	3	4	5	**Eléments de preuve pouvant être demandés à la formation**	**Commentaires**
Réalité d'une spécialisation progressive						Maquettes des parcours de la formation	
Mise en place d'une approche par compétences						Référentiel de compétences de la formation et liens avec le UE	
Mise en cohérence de la structure de la formation avec les fiches RNCP nationales						Description de la formation en blocs de compétences	
Mise en place de périodes de mise en situation des étudiants (stages, projets, etc.)						Règlement des études définissant ces périodes et leurs évaluations	
Mise en place de modalités pédagogiques diversifiées et actives						Présentation des dispositifs et analyses des résultats	
Réalité d'un adossement de la formation au monde de la recherche						Description des actions	
Participation effective du monde socio-économique						Description des actions	

CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Mise en place de formation à la pédagogie pour les enseignants et enseignants chercheurs						Description des actions	
Autre							

- Indicateurs

Pour chacun des items, la formation indique une valeur moyenne caractérisant la formation. Les valeurs doivent être en cohérence avec les documents associés au positionnement des objectifs de qualité ci-dessus. Pour les valeurs demandées dans le deuxième tableau, on donnera les valeurs moyennes pour les deux dernières années. Les valeurs peuvent être brièvement commentées.

Indicateurs (à considérer pour le cycle)	Valeur	Commentaires
% moyen des ECTS dispensés par des EC, des chercheurs		
% moyen des ECTS dispensés par des professionnels		
Pour un étudiant le nombre moyen d'ECTS affectés aux stages et projets		
Pour un étudiant le nombre moyen d'ECTS affectés à l'apprentissage des langues		
Pour un étudiant le nombre moyen d'ECTS à acquérir à distance		
% moyen des étudiants participant à l'évaluation des enseignements		
% moyen d'apprenants inscrits en formation continue		
% moyen d'apprenants alternants		
% moyen d'apprenants en validation d'acquis de l'expérience		
Autre		

Indicateurs globaux pour le cycle	Année 2018-2019	Commentaires
Effectif total de la formation		
Pourcentage de diplômés		
Nombre de diplômés en poursuite d'études doctorales		
Pourcentage de diplômés en emploi en sortie de cursus (période d'enquête à préciser)		
Autre		

Indicateurs Première année de cycle	Année 2018-2019	Commentaires
Taux de pression (nombre de candidatures sur la capacité d'accueil) pour les masters qui sélectionnent à l'entrée de cycle		
Taux de remplissage (nombre d'inscrits sur la capacité d'accueil) pour les masters qui sélectionnent à l'entrée de cycle		
Pourcentage de réussite en première année de master		
Pourcentage de départ d'étudiants en fin de M1		
Pourcentage de redoublements en M1		

Indicateurs Deuxième année de cycle	Année 2018-2019	Commentaires
Taux de pression (nombre de candidatures sur la capacité d'accueil) pour les masters qui sélectionnent entre le M1 et le M2		
Taux de remplissage (nombre d'inscrits sur la capacité d'accueil) pour les masters qui sélectionnent entre le M1 et le M2		
Pourcentage de diplômés		
Pourcentage de redoublements en M2		

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

- Attestation de données certifiées
  - Signature de l'autorité responsable certifiant les données de ce document

8) ***Pour délibération de la CFVU : Congés pour projet pédagogique : désignation des rapporteurs*** (annexe 8.0)

Pour rappel, l'université de Poitiers met en place un Congé pour Projet Pédagogique à destination des Enseignants-chercheurs et des enseignants à partir de la rentrée 2020.

Les demandes seront examinées par le Conseil Académique en formation restreinte, après expertise de deux rapporteurs désignés au sein de la CFVU.

Le congé sera accordé pour une durée d'un semestre au choix. La période correspond au semestre universitaire.

Les demandes seront examinées par le Conseil Académique en formation restreinte, après expertise de deux rapporteurs désignés au sein de la CFVU.

Critères d'attribution - Le projet devra permettre d'apprécier notamment les éléments suivants :

- Contexte et/ou place et intérêt de l'initiative au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement ;
- Positionnement du projet dans le contexte national ;
- Objectifs notamment en matière de dimension novatrice du projet, d'accompagnement à la réussite des étudiants, d'évaluation par les étudiants des enseignements, de création de nouveaux contenus, de transformation des pratiques pédagogiques et des situations d'apprentissages ou encore usage d'outils numériques ;
- Modalités de réalisation du projet ;
- Résultats attendus ;
- Acteurs impliqués / partenaires pédagogiques ou socio-économiques ;
- Nombre d'usagers pouvant bénéficier du projet et niveaux de diplômes concernés ;
- Possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et des pratiques nouvelles.

Calendrier de mise en œuvre

- Présentation pour avis au Conseil Académique du 7 novembre 2019
- Présentation au CTE du 13 novembre 2019
- Lancement de l'appel à candidatures : début décembre 2019
- Désignation des rapporteurs à la CFVU : 21 janvier 2020
- Date limite de dépôts des candidatures : 16 janvier 2020, 16h00 (Enregistrement des dossiers via l'application NAOS)
- Examen des candidatures au CAC restreint de mars 2020

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Florence LAVAL, et Stéphane BELLINI, maîtres de conférence,
Julien MICHEL, et Hélène BOUCARD professeurs seront rapporteurs pour examen des trios dossiers a priori déposés.

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

Les quatre membres de la CFVU cités ci-dessous sont sont proposés pour être désignés à titre d'expert, à des fins d'expertise des candidatures au congé pour projet pédagogique préalablement à l'examen de ces candidatures par le Conseil académique réuni en formation restreinte.

Florence LAVAL, et Stéphane BELLINI, maîtres de conférence,
Julien MICHEL, et Hélène BOUCARD professeurs.

POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

Début de la mesure : 21/01/2020
Fin de la mesure : fin du mandat des élus désignés.

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

9) ***Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : L'arrêté relatif aux capacités d'accueil et aux modalités de recrutement en Master 1 : année universitaire 2020-2021***

Reporté à la CFVU du 13 Février 2020

10) ***Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : L'arrêté relatif aux capacités d'accueil et aux modalités de recrutement en Master 2 : année universitaire 2020-2021***

Reporté à la CFVU du 13 Février 2020

11) ***Pour délibération de la CFVU : Désignation du représentant étudiant commission FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)***

La circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 est le texte de référence pour le FSDIE, et notamment de la commission FSDIE, composée :

- du (ou des) vice-président(s) de la CFVU ;
- du (ou des) vice-président(s) étudiant(s) ;
- des représentants des associations étudiantes ;
- des représentants des élus étudiants du CA et de la CFVU ;
- du responsable du bureau de la vie étudiante ;
- du directeur du Crous ou son représentant ;
- des assistantes sociales ;
- des représentants des mutuelles étudiantes ;
- de personnalités qualifiées, notamment issues des services des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'État - rectorat, direction régionale des affaires culturelles, direction

régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - ou d'acteurs associatifs locaux impliqués dans l'appui aux projets des jeunes.

Lucas AUPY et Anna YEU sont candidats pour siéger à la commission FSDIE, respectivement en tant que titulaire et suppléante

M Lucas AUPY et Mme Anna YEU élus étudiants de la CFVU, sont proposés pour être membres de la commission FSDIE jusqu'à la fin de leur mandat actuel. Ils seront respectivement titulaires et suppléants de ladite commission.

POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

Début de la mesure : 21/01/2020
Fin de la mesure : fin du mandat des élus désignés.

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

12) ***Pour avis de la CFVU avant avis du CT et avant délibération du CA du 31 janvier 2020 : Calendrier pédagogique 2020-2021*** **(annexes 12.0 et 12.1)**

Virginie Laval rappelle le circuit de validation par les instances :
Pour avis : CFVU du 16 janvier 2020 et CT du 24Janvier 2020
Pour délibération : CA du 31 Janvier 2020

Le calendrier scolaire 2020-2021 est peu propice, comme l'an dernier, à l'établissement du calendrier universitaire pour une raison essentielle :

- Les vacances de Noël sont positionnées très tardivement en décembre (le vendredi 18 décembre au soir). Elles se poursuivent jusqu'au dimanche 3 janvier, ce qui positionne la rentrée du second semestre le lundi 11 janvier 2020.

Le calendrier a été établit selon les mêmes principes énoncés ci-dessous :

- Avoir un calendrier de 13 semaines d'enseignement à chaque semestre (incluant les évaluations de type contrôle continu).
- Identifier deux périodes dédiées aux examens terminaux pour chacun des semestres (ou poursuite des enseignements pour les formations en mode Contrôle Continu intégral).
- Prise en compte d'un délai entre la première session semestre pair (corrections, gestion des notes, jury, organisation des soutiens…) et la seconde session (semestres impairs et pairs).

Le calendrier proposé cette année permet d'avoir 13 semaines d'enseignements à chaque semestre grâce à l'arrêté Licence du 30 juillet 2018 qui n'impose plus un délai légal de 15 jours entre l'affichage des résultats de la session 1 et la seconde session.

Les principaux éléments constitutifs de ce calendrier sont résumés ci-dessous :

	Périodes	Date	Vacances scolaires/observations
S	Accueil des étudiants	**Mardi 1ER septembre 2020**	

SEMESTRE 1			
	Cours	**Du 7 septembre 2020 au vendredi 11 décembre 2020**	13 semaines de cours 7 semaines de cours avant la pause, et 6 semaines de cours avec 1 semaine dédiée aux révisons et/ou rattrapage
	Examen Session 1	**Du 14 décembre 2020 au vendredi 18 décembre 2020** **Du 4 janvier 2021 au samedi 9 janvier 2021**	Positionnés avant et après les vacances de Noël
	Pauses pédagogiques & Vacances	**Du lundi 26 octobre 2020 au 1ER novembre 2020** **Du Samedi 19 décembre 2020 au Dimanche 3 Janvier 2021**	Vacances de la Toussaint **Du Samedi 17 octobre 2020 au Dimanche 1er novembre 2020** Vacances de Noël **Du Samedi 19 décembre 2020 au Dimanche 3 Janvier 2021**
SEMESTRE 2	Cours	**Du Lundi 11 janvier 2021 au vendredi 30 avril 2021 (13 semaines)**	*13 semaines de cours* *5 semaines de cours avant la pause d'hiver, 7 semaines de cours entre la pause d'hiver et la pause de printemps, 1 semaine dédiée aux rattrapages et/ou révision après les vacances de printemps*
	Examen Session 1	**Du lundi 3 mai 2021 au samedi 15 mai 2021 inclus**	*Positionnés après les vacances de Printemps* *10 jours d'examen samedi inclus*
	Vacances	**Du Samedi 13 février 2021 au Dimanche 21 février 2021**	Vacances d'hiver **Du Samedi 6 février 2021 au Dimanche 21 février 2021**
		Du Samedi 10 avril 2021 au Dimanche 25 avril 2021	Vacances de printemps **Du Samedi 10 avril 2021 au Dimanche 25 avril 2021**
	Examen Session 2	**Du lundi 14 juin au 26 juin 2021**	*12 jours d'examen samedi inclus* *Affichage des résultats de la session 1 au plus tard le vendredi 4 juin* *Positionner en priorité les licences 3 sur les premiers jours des examens de la session 2 (vendredi 2 juillet, diplomation licence*

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

Propositions soumises à avis des membres de la CFVU, avant avis du CT du 27/01/2020 et délibération du CA du 31/01/2020 :

Le calendrier pédagogique cadre pour l'année universitaire 2020-2021 présenté en annexe est soumis pour avis à la CFVU, pour avis, avant transmission au CT pour avis, et avant transmission au CA pour délibération.
L'année universitaire 2020-2021 se termine le 30/09/2021

POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : 31/08/2021

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

***13) Pour délibération de la CFVU : Conseils de perfectionnement : Indicateurs et documents de synthèse* (annexes 13.0 à 13.4)**

Virginie Laval rappelle l'objectif du groupe de travail : Fournir aux équipes pédagogiques un cadre commun et Proposer un certain nombre d'outils afin de favoriser le déploiement au sein de l'UP des Conseils de Perfectionnement.

Plusieurs documents ont été déposés sur le bureau virtuel

- Une charte des conseils de perfectionnement
- Une fiche type d'indicateurs
- Une grille type de synthèse
- En cours de finalisation :
  - Une contextualisation des indicateurs proposés (définition, périmètre, source des données, modalités de recueil, instance cible…)

L'objectif de la charte est de contextualiser le périmètre d'intervention des Conseils de perfectionnement

- Périmètre
  - La mention
- Les missions
  - Assurer la cohérence de la formation avec les débouchés au sein du tissu socio-économique
  - Améliorer le lien entre les formations et les entreprises (réseaux, activités…)

  - Avoir une réflexion concernant les actions de développement de la FC, FTLV l'apprentissage
  - Etre force de proposition concernant les évolutions possibles de la formation
  - Contribuer à l'autoévaluation de la formation
- La composition du conseil
  - Responsable de la mention
  - Responsable(s) de parcours
  - Un personnel BIATSS en contact avec les étudiants et / ou le public FTLV
  - Représentants étudiants
  - Membres extérieurs issus du monde économique ou associatif
- Les modalités de fonctionnement
  - Au minimum 1 réunion par an
  - Pour alimenter le travail et la réflexion, les membres disposent d'éléments relatifs au fonctionnement de la mention (tableau d'indicateurs, fiches insertion…)
  - Chaque séance donne lieu à un compte-rendu et une synthèse en CFVU

La grille type d'indicateurs a pour objectif de mettre à disposition des équipes des indicateurs exploités dans le cadre du pilotage de l'offre de formation

- 6 thématiques proposées
  - Recrutement au sein de la formation
  - Effectifs inscrits et leur profil
  - Caractéristiques des stages
  - Parcours et réussite (indicateurs en cours de stabilisation)
  - Evaluation des formations par les étudiants
  - Suivi et insertion professionnelle des diplômés
- 5 sources à l'origine des données
  - Des outils de gestions des inscriptions « métiers » :
  - Parcoursup et e-candidat pour les indicateurs sur le recrutement
  - Apogée pour les données relatives à la réussite, aux parcours et profils des étudiants
  - AREXIS pour les données concernant les stages
- Des enquêtes établissement ou institutionnelles :
  - Evaluation annuelle des formations par les étudiants
  - Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés à 6 et 30 mois

Données mises à jour et rendues disponibles en octobre de chaque année

Les données de l'Observatoire de la Réussite et de la Vie Etudiante (OREVE) seront disponibles pour l'année N-1 en octobre

La grille type de synthèse a pour objectif de faciliter et harmoniser les restitutions des conseils. Deux grilles sont proposées.

- Analyse des aspects pédagogiques
  - Objectifs de la formation
  - Recrutement
  - Organisation pédagogique
  - Résultats de l'évaluation de la formation
  - Réussite étudiante
  - Suivi de parcours et insertion professionnelle
- Analyse des aspects stratégiques
  - Évolution du contexte règlementaire, ancrage territorial, etc.
  - Évolution de la formation en amont et en aval
  - Prise en compte des axes stratégiques de l'établissement
  - Le cas échéant, évolution des métiers et du tissu socioéconomique pour identifier les attentes en termes de compétences

CR CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

- Conclusion : piste de développement pour l'année suivante.

Suite à intervention de Julien MICHEL, il est précisé par Virginie LAVAL qu'il doit y avoir une synthèse à la mention, mais que les travaux internes dans les composantes peuvent s'organiser au niveau des parcours. La communication officielle, notamment auprès de l'HCERES sera bien au niveau de la synthèse mention.

Intervention de Sylvie QUINTARD, pour souhaiter que des représentants d'UP&PRO puissent être présents dans les conseils de perfectionnement des formations très en lien avec la FTLV.

Echange avec Lucas AUPY et une partie de la salle sur la participation des étudiants à l'évaluation des formations.

Lucas AUPY souligne qu'il est important, notamment dans le domaine scientifique de prendre en compte les évolutions rapides du contexte socioéconomique, qui permettent d'adapter les formations

Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :

La charte des conseils de perfectionnement des Licences, Licences professionnelles et Masters, la Grille type de compte-rendu des Conseils de Perfectionnement, la fiche type d'indicateurs, annexées est proposée à délibération des membres élus de la CFVU.

POUR : Unanimité des présents
CONTRE :
ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2020
Fin de la mesure : -

CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020

***14) Pour information : Analyse de la PACES Angoulême : 2017-218 et 2018-2019* (annexe 14.0)**

Virginie Laval propose aux élus de la CFVU une analyse sur les deux années de fonctionnement de la PACES à Angoulême : 2017-2018 et 2018-2019.

Information de François SEGUIN : les étudiants de la PACES Angoulême ne viennent pas aux actions de tutorat mises en place : ils ne sont pas motivés.
Mathieu MULLER insiste sur le fait que l'ensemble des enseignements d'Angoulême étant en visio-enseignement, la cohésion de la proximité que crée le présentiel ne peut pas se mettre en place. De plus, les tuteurs n'étaient pas forcément non plus motivés pour effectuer leurs actions à Angoulême.
Rémy PERDISOT : l'analyse qui a présidé à la mise en place de cette formation à Angoulême était centré sur les déserts médicaux. Mais les étudiants du second cycle choisissent leur spécialité dans toute la France.

Effectifs inscrits en PACES en 2017-18 et 2018-19– répartition selon le type de bac et le site de formation
(Données issues d'APOGEE, extraites le 1er octobre 2018)

2017-18 2018-19

Type de bac	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble		PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
	Eff	*%*	*Eff*	*%*	*Eff*	*%*	*Eff*	*%*	*Eff*	*%*	*Eff*	*%*
Générale	**1197**	**95%**	**81**	**90%**	**1278**	**95%**	1166	95%	74	85%	1240	94%
ES - Economique et social	17	1%	5	6%	22	2%	21	2%	3	3%	24	2%
L - Littérature	9	1%			9	1%	3				3	
S - Scientifique	1171	93%	76	84%	1247	93%	1142	93%	71	82%	1213	92%
Technologique	**31**	**2%**	**7**	**8%**	**38**	**3%**	41	3%	8	9%	49	4%
ST2S - Sc. et Techno. Santé Social	22	2%	4	4%	26	2%	1				1	
STAV - Sc.et Tech. agrono. du vivant	1				1		1		1		2	
STI - Sc. et techniques industrielles	1				1		29		4		33	
STI2D - ST industrie. dév. durable			1	1%	1		1		1		2	
STL - Sc. et techno. de laboratoire	5		1	1%	6		7		1		8	
STMG - ST management gestion	2		1	1%	3		2		1		3	
Professionnelle	**5**	**0%**	**1**	**1%**	**6**	**0%**	4	0%	1	1%	5	0%
bacs professionnels agricoles	1				1		2				2	
bacs professionnels industriels	1				1		1				1	
bacs professionnels tertiaires	3		1	1%	4		1		1		2	
Autre	**24**	**2%**	**1**	**1%**	**25**	**2%**	20	2%	4		24	2%
autres cas de non bacheliers	2				2							
Bac international (IB)	1				1							
titre étranger admis équivalence bac	21	2%	1	1%	22	2%	20	2%	4	5%	24	2%
Total général	**1257**	**100%**	**90**	**100%**	**1347**	**100%**	1231	100%	87	100%	1318	100%

NOTE de LECTURE : En 2017-18, au sein des 1347 étudiants inscrits en PACES (quel que soit le site de formation), 95% étaient titulaires d'un bac général, 3% d'un bac technologique et 2% d'un titre équivalent au bac.

Principaux résultats obtenus à l'issue des années 2017-18 et2018-19 –selon le site de formation

(Données issues d'APOGEE, extraites le 1er octobre 2019)

2017-18 2018-19

CR CFVU 21/01/2020 valid

	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble		PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Maieutique												
Classé	**579**	**46%**	**29**	**32%**	**608**	**45%**	**536**	**44%**	**21**	**24%**	**577**	**44%**
Admis	*20*	*3%*			*20*	*3%*	*19*	*4%*			*19*	*3%*
Ajourné	*312*	*54%*	*22*	*76%*	*334*	*55%*	*360*	*67%*	*14*	*67%*	*374*	*65%*
Eliminé	*82*	*14%*	*7*	*24%*	*89*	*15%*						
Exclu	*165*	*28%*			*165*	*27%*	*157*	*29%*	*7*	*33%*	*164*	*28%*
Non classé	**678**	**54%**	**61**	**68%**	**739**	**55%**	**675**	**55%**	**66**	**76%**	**761**	**58%**
Désistement	*20*	*3%*			*20*	*3%*	*17*	*3%*	*1*	*2%*	*18*	*2%*
Sans résultat	*658*	*97%*	*61*	*100%*	*719*		*678*	*100%*	*65*	*98%*	*753*	*99%*
Kiné												
Classé	**777**	**62%**	**31**	**34%**	**808**	**60%**	**705**	**57%**	**33**	**38%**	**738**	**56%**
Admis	*60*	*8%*			*60*	*7%*	*56*	*8%*	*4*	*12%*	*60*	*8%*
Ajourné	*453*	*58%*	*21*	*68%*	*474*	*59%*	*499*	*71%*	*22*	*67%*	*521*	*71%*
Eliminé	*106*	*14%*	*10*	*32%*	*116*	*14%*						
Exclu	*158*	*20%*			*158*	*20%*	*150*	*21%*	*7*	*21%*	*157*	*21%*
Non classé	**480**	**38%**	**59**	**66%**	**539**	**40%**	**526**	**43%**	**54**	**62%**	**580**	**44%**
Désistement	*55*	*11%*	*1*	*2%*	*56*	*10%*	*57*	*11%*	*2*	*4%*	*59*	*10%*
Sans résultat	*425*	*89%*	*58*	*98%*	*483*	*90%*	*469*	*89%*	*52*	*96%*	*521*	*90%*
Médecine												
Classé	**980**	**78%**	**60**	**67%**	**1040**	**77%**	**985**	**80%**	**63**	**72%**	**1048**	**80%**
Admis	*199*	*20%*	*2*	*3%*	*201*	*19%*	*192*	*19%*	*9*	*14%*	*201*	*19%*
Ajourné	*549*	*56%*	*50*	*83%*	*599*	*58%*	*793*	*81%*	*54*	*86%*	*847*	*81%*
Eliminé	*121*	*12%*	*8*	*13%*	*129*	*12%*						
Exclu	*111*	*11%*			*111*	*11%*						
Non classé	**277**	**22%**	**30**	**33%**	**307**	**23%**	**256**	**21%**	**24**	**28%**	**236**	**18%**
Désistement	*36*	*13%*			*36*	*12%*	*34*	*13%*			*34*	*14%*
Sans résultat	*241*	*87%*	*30*	*100%*	*271*	*88%*	*212*	*83%*	*24*	*100%*	*236*	*100%*
Pharmacie												
Classé	**351**	**28%**	**20**	**22%**	**371**	**28%**	**309**	**25%**	**24**	**28%**	**333**	**25%**
Admis	*71*	*20%*	*2*	*10%*	*73*	*20%*	*73*	*24%*	*9*	*50%*	*82*	*25%*
Ajourné	*104*	*30%*	*9*	*45%*	*113*	*30%*	*161*	*52%*	*8*	*44%*	*169*	*52%*
Eliminé	*107*	*30%*	*9*	*45%*	*116*	*31%*						
Exclu	*69*	*20%*			*69*	*19%*	*75*	*24%*	*7*	*39%*	*82*	*25%*
Non classé	**906**	**72%**	**70**	**78%**	**976**	**72%**	**922**	**75%**	**69**	**79%**	**991**	**75%**
Désistement	*44*	*5%*			*44*	*5%*	*48*	*5%*	*2*	*3%*	*50*	*5%*
Sans résultat	*862*	*95%*	*70*	*100%*	*932*	*95%*	*874*	*95%*	*67*	*97%*	*941*	*95%*
Ondo. Bordeaux												
Classé	**585**	**47%**	**27**	**30%**	**612**	**45%**	**568**	**46%**	**27**	**31%**	**595**	**45%**
Admis	*12*	*2%*			*12*	*2%*	*7*	*1%*			*7*	*1%*
Ajourné	*303*	*52%*	*20*	*74%*	*323*	*53%*	*363*	*64%*	*16*	*59%*	*379*	*64%*
Eliminé	*78*	*13%*	*7*	*26%*	*85*	*14%*						
Exclu	*192*	*33%*			*192*	*31%*	*198*	*35%*	*11*	*41%*	*209*	*35%*
Non classé	**672**	**53%**	**63**	**70%**	**735**	**55%**	**663**	**54%**	**60**	**69%**	**723**	**55%**
Désistement	*12*	*2%*			*12*	*2%*	*6*	*1%*	*1*	*2%*	*7*	*1%*
Sans résultat	*660*	*98%*	*63*	*100%*	*723*	*98%*	*657*	*99%*	*59*	*98%*	*716*	*99%*
Ondo. Nantes												
Classé	**590**	**47%**	**22**	**24%**	**612**	**45%**	**573**	**47%**	**25**	**29%**	**598**	**45%**
Admis	*5*	*1%*			*5*	*1%*	*10*	*2%*			*10*	*2%*
Ajourné	*312*	*52%*	*15*	*68%*	*327*	*53%*	*368*	*64%*	*14*	*56%*	*382*	*64%*
Eliminé	*77*	*13%*	*7*	*32%*	*84*	*14%*						
Exclu	*196*	*33%*			*196*	*32%*	*195*	*34%*	*11*	*44%*	*206*	*34%*
Non classé	**667**	**53%**	**68**	**76%**	**735**	**55%**	**658**	**53%**	**62**	**71%**	**720**	**55%**
Désistement	*5*	*1%*			*5*	*1%*	*9*	*1%*	*1*	*2%*	*10*	*1%*
Sans résultat	*662*	*99%*	*68*	*100%*	*730*	*99%*	*649*	*99%*	*61*	*98%*	*710*	*99%*
Ensemble	**1257**	**100%**	**90**	**100%**	**1347**	**100%**	**1231**	**100%**	**87**	**100%**	**1318**	**100%**

NOTE de LECTURE :

- Ajourné : note insuffisante
- Eliminé : a été classé mais sa position dans le classement dépasse le numérus clausus
- Exclu : a une note égale à 0 sur au moins une épreuve (éliminatoire)
- Désistement : a obtenu une note positive mais l'étudiant a choisi de se désister au profit d'une autre discipline

Situation en 2018-19 des inscrits en PACES en 2017-18 – selon le site de formation

(Données issues d'APOGEE, extraites le 1er octobre 2018)

Réinscrits en 2018-19 à l'UP	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
niveaux	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Secteur de la santé	***615***	***49%***	***34***	***38%***	***649***	***48%***
2ème année santé	*286*	*47%*	*4*	*12%*	*290*	*45%*
PACES	*321*	*52%*	*25*	*74%*	*346*	*53%*
IFSI Poitou-Charente	*8*	*1%*	*5*	*15%*	*13*	*2%*
Réorientation	***288***	***23%***	***21***	***23%***	***309***	***23%***
L1	*229*	*80%*	*17*	*81%*	*246*	*80%*
DUT1	*15*	*5%*	*3*	*14%*	*18*	*6%*
L2	*42*	*15%*	*1*	*5%*	*43*	*14%*
Autre	*2*	*1%*			*2*	
Non réinscrit*	***354***	***28%***	***35***	***39%***	***389***	***29%***
Non réinscrit*	354	28%	35	39%	389	29%
Ensemble	**1257**	**100%**	**90**	**100%**	**1347**	**100%**

** les inscriptions en IFSI non terminées à ce jour (octobre 2018)*

NOTE de LECTURE :

En 2018-19, parmi les 1347 inscrits en PACES en 2017-18 :

- 48% poursuivent une formation dans le secteur de la santé (dont 45% en 2ème année)
- 29% ne sont à ce jour pas réinscrits à l'UP
- 23% se sont réorientés dans une autre formation proposée au sein de l'établissement (dont pour 80% en L1)

Situation en 2018-19 des inscrits en PACES en 2018-19 – selon le site de formation

(Données issues d'APOGEE, extraites le 1er octobre 2019)

Réinscrits en 2019-20 à l'UP	PACES Poitiers		PACES Angoulême		Ensemble	
niveaux	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Secteur de la santé	***643***	***52%***	***37***	***43%***	***680***	***52%***
2ème année santé	*283*	*44%*	*12*	*32%*	*295*	*43%*
PACES	*349*	*54%*	*22*	*59%*	*371*	*55%*
IFSI Poitou-Charente	*11*	*2%*	*3*	*8%*	*14*	*2%*
Réorientation	***249***	***20%***	***20***	***23%***	***269***	***20%***
L1	*195*	*78%*	*15*	*75%*	*210*	*78%*
DUT1	*7*	*3%*	*3*	*15%*	*10*	*4%*
L2	*44*	*18%*	*2*	*10%*	*46*	*17%*
Autre	*3*	*1%*			*3*	*1%*
Non réinscrit*	***339***	***28%***	***30***	***34%***	***369***	***28%***
Non réinscrit*	339	28%	30	34%	369	28%
Ensemble	**1231**	**100%**	**87**	**100%**	**1318**	**100%**

***15) Pour information : MCCC Orthophonie 2019-2020 : rectification d'erreurs matérielles* (annexe 15.0)**

Pierrick GAUTHIER : les représentants de l'école d'orthophonie ont signalé que les modalités de contrôle et connaissance affichées ne correspondent pas à la réalité.

Virginie LAVAL souhaite que l'école d'orthophonie bénéficie d'un accompagnement, notamment de l'UFR médecine pharmacie pour maîtriser les maquettes.

Rémy PERDRISOT insiste sur le manque d'effectifs administratifs à l'école d'orthophonie.

16) Questions diverses

Suzanne FINDING intervient sur les contrats AED (maths, Anglais, Lettres) : certains étudiants qui ont intégré ce nouveau dispositif national démissionnent. L'organisation, notamment dans les établissements scolaires, ne correspond pas à une préprofessionnalisation réelle. Pour ce qui concerne l'université, les enseignants ne souhaitent pas faire du bénévolat pour suivre ces étudiants.

Virginie LAVAL précise que la situation est toutefois différente en maths, où les créneaux ont été bien identifiés pour un nombre d'étudiants restreint, alors qu'en lettres et langues, la situation est plus complexe du fait notamment d'un nombre plus important d'étudiants.
Un retour de la situation a été fait auprès de la Rectrice.

Prochaine CFVU le **jeudi 13 février 2020 à I-Médias – Salle de Conférences**.

La séance se termine à 11H45 heures.

La Vice-présidente Formation
Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET

CR_CFVU 21/01/2020 validé CFVU 13/02/2020